

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 13 mars 2018**

**Délibération n° 15-2018, relative au compte financier de l'exercice 2017 de la ComUE université de Champagne**

**VU le code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,**

**VU les articles R719-101 à R719-104 du code de l'éducation,**

**Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.**

**Vu le décret n°2017-1830 du 27 décembre 2017 portant dissolution de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Champagne »**

Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2017 de la ComUE université de Champagne. Les tableaux des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Membres ayant voix délibérative**

Membres statutaires	36	Membres présents	21
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

**Décompte des suffrages**

Votants	30	Pour	26	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

**Délibération adoptée**



Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Compte financier 2017 ComUE

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018